Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-212201123-20260320-D2026_12-DE

Département des
COTES D'ARMOR
COMMUNE DE LANNEBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11 — Date de la convocation : 15 mars 2026
Qui ont pris part à la délibération : 11 — Date d'affichage : 15 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de LANNEBERT, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GEFFROY Jean-Michel, Maire.

Présents : MM GEFFROY Jean-Michel, FAVEREAU Roger, TRAVIGNET Jean-François, BERGERAT Michel, ROUTHIER Serge,
Mmes LE DUC Maude, LE CALVEZ Laëtitia, BETRANCOURT Sandrine, DUDAL Géraldine, LEGIS Véronyck, MORVAN Enora
Absents excusés :
Procuration :
Secrétaire de séance : Mme Laëtitia LE CALVEZ

D2026/12 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient, préalablement à l'élection des adjoints, d'en fixer le nombre pour la durée du mandat conformément à l'article L 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.

Il faut tenir compte de l'article L 2122-2 du CGCT qui limite le nombre d'adjoints au maire à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit 63 adjoints maximums pour la Commune de Lannebert.

Le Maire propose donc de fixer à 3 le nombre d'adjoints au maire à pourvoir pour la présente mandature.

Le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-1 et L 2122-2,

Vu le procès-verbal de la proclamation des membres élus au conseil municipal à la suite des élections municipales du 15 mars 2026,

Vu le Procès-verbal de l'élection du maire en date de ce jour

FIXE à 3 le nombre d'adjoints au maire de la commune de Lannebert.

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-212201123-20260320-D2026_12-DE

Délibération rendue
Exécutoire par transmission
A la Préfecture le :
Le Maire :
Jean-Michel GEFFROY

La secrétaire de séance :
Laëtitia LE CALVEZ

Fait et délibéré à LANNEBERT
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
Jean-Michel GEFFROY

La secrétaire de séance :
Laëtitia LE CALVEZ